

Règlement du concours de Karaoké Mang'Azur 2009 organisé par Kayuki

Informations générales :

Le concours de karaoké se déroule sous la forme d'un 'show'. Les prestations du concours constitueront la base du spectacle, qui sera ponctué par différentes interventions (musicales, animations, jeux, etc...). Les participants au concours se produiront sur scène et seront intercalés entre ces animations.

Le concours se déroulera le dimanche 18 avril 2009 de 15h30 à 17h00 dans la salle Oméga.

Inscriptions :

Les participants au concours doivent s'inscrire au préalable sur le site de Kayuki : <http://www.kayuki.com>, via le formulaire d'inscription, sous réserve qu'il reste des places pour participer au concours. Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au 16 avril 2009 dans le cadre du concours Mang'Azur. Passé cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire via Internet. Les inscriptions sur le stand Kayuki seront tout de même possible le samedi 19 avril, en fonction du nombre de places restantes. Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de participants aura été atteint. Dans ce cas, une liste d'attente sera créée et les inscrits seront contactés en fonction de leur ordre d'inscription, en cas de désistement.

Les participants au concours devront préciser avec détails 3 souhaits de Karaoké lors de leur inscription. Dans la mesure du possible, nous tenterons de satisfaire le premier choix, sinon, le deuxième, ou le troisième choix sera sélectionné. Dans le cas où aucun des trois souhaits ne pourrait être satisfait, nous contacterons le participant. Il ne pourra y avoir qu'une interprétation de chaque Karaoké lors du concours. Les demandes seront traitées par ordre d'inscription.

Chaque participant devra obligatoirement confirmer son inscription sur le stand Kayuki, au moins 2 heures avant le début du concours. 15 minutes avant le début du concours, les candidats devront se rendre sur le stand Kayuki et rester présent jusqu'au terme du concours.

Remarque : Les participants âgés de moins de 13 ans devront être accompagnés de leurs parents avant et après leur passage sur scène.

Déroulement du concours :

Lors du passage de chaque candidat, le karaoké (clip et sous-titres) seront projetés sur grand écran. Le texte des paroles sera imbriqué à la vidéo. Une colorisation en temps réel des mots aidera les candidats à chanter au moment voulu. Attention : tous les Karaoke seront proposés avec la/les voix originale(s). Les participants devront donc chanter au dessus de l'interprétation existante. Toutefois, pour un meilleur rendu sur scène, le jury appréciera les prestations répétées et/ou apprises par cœur.

Jury et remise des prix :

Les participants seront jugés selon les critères suivants :

- Performance vocale (chant assumé, justesse de la voix, sens du rythme...)
- Performance sur scène (aisance, chorégraphie, costume, par cœur, interactions avec le public...)
- Originalité et style (interprétation originale et nouvelle de la chanson...)

La remise des prix aura lieu à l'issue du 'Karaoké Show'. Les meilleures prestations seront récompensées et feront l'objet d'un classement, défini par un jury, composé de membres de l'équipe Kayuki et du public.